

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

11 mai 2018

Date d'affichage :

24 mai 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **17 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 11 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHAMPEL, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. GRENET, LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD (jusqu'à la question n° 4), MM. PRADEAU, RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

absente

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Sophie MONCEL (à partir de la question n° 5)

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jean MAZERON

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Catherine VILLER

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2018**

QUESTION N° 3

OBJET : Dispositif « Cœur de Ville » pour la redynamisation des centres-villes des Communes – Intégration de la ville de Riom au dispositif et délégation au Maire pour signer une convention cadre pluriannuelle

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Question étudiée par la commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 4 mai 2018.

Le ministre de la Cohésion des territoires a dévoilé le 27 mars la liste des 222 communes bénéficiaires du plan « Action Cœur de ville », qui vise à redynamiser les centres-villes des communes petites et moyennes. La Ville de Riom ayant été retenue à ce titre, elle va solliciter l'Etat afin de financer un certain nombre des actions qu'elle souhaiterait mettre en œuvre.

Ces actions sont à l'heure actuelle en cours de définition dans le cadre de l'étude de redynamisation du centre-ville portée conjointement par la Ville de Riom et la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans dont le comité de pilotage se réunira prochainement afin d'arrêter les projets à mettre en œuvre.

Ces projets doivent s'intégrer dans les axes qui président à l'élaboration du diagnostic du territoire.

Ces axes sont :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- Et fournir l'accès aux équipements et services publics.

Afin d'aller plus avant, il convient – à la suite de la sélection de la candidature de la ville de Riom par l'Etat – qu'elle accepte désormais **formellement** son intégration au dispositif.

Il convient également, à la demande de l'Etat qui doit mettre en œuvre le dispositif, qu'une convention pluriannuelle soit signée avec lui et les éventuels co-financeurs avant la fin de mois de juin (date incompatible avec celle du prochain Conseil Municipal).

Le Conseil Municipal est invité à :

- **accepter l'intégration de la ville de Riom au dispositif cœur de ville initié par l'Etat,**
- **donner délégation au Maire aux fins de signer la convention pluriannuelle de programmation (dont un modèle type est annexé à la présente) qui intégrera les actions dégagées par l'étude de redynamisation du centre-ville dont le comité de pilotage se réunira prochainement ainsi que tout document s'y rapportant.**

Monsieur le Maire s'engageant par ailleurs à communiquer au prochain Conseil Municipal la liste des projets arrêtée par le comité de pilotage de l'étude de redynamisation du centre-ville et intégrée dans ladite convention pluriannuelle.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 17 mai 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL